



Information aux professionnel·le·s

Livret d'accueil

Personnel médical

Hôpitaux de Mantes-la-Jolie, Meulan – Les Mureaux, et Poissy – Saint-Germain-en-Laye



Table des matières

| | | |
|---|--|-----------|
| ■ | Le mot d'accueil de la direction générale et des présidences de CME..... | 3 |
| ■ | Partie 1 : faisons connaissance | 4 |
| | La direction commune | 4 |
| | Le groupement hospitalier de territoire (GHT) des Yvelines Nord et le projet médical partagé | 6 |
| | Les instances | 7 |
| | Présentation des directions | 12 |
| | Cartographie des CPTS | 23 |
| | La desserte des différents sites | 24 |
| ■ | Partie 2 : réussir son arrivée | 28 |
| | Le badge personnel..... | 28 |
| | Le badge restauration..... | 28 |
| | Vos identifiants numériques (mails, applications, ...) | 28 |
| | Le stationnement | 29 |
| | Le linge | 30 |
| ■ | Partie 3 : vos droits | 32 |
| | Vos congés..... | 32 |
| | Le droit à la formation | 32 |
| | Spécificités propres aux internes | 32 |
| ■ | Partie 4 : vos services au quotidien | 34 |
| | Le DIM et l'activité de codage | 34 |
| | Les intranets et le portail web www.ghtyvelinesnord.fr | 34 |
| | Réserver une voiture..... | 34 |
| | Présentation des principales applications de la GED | 35 |
| | Les numéros essentiels | 36 |
| | Recherche et publications | 38 |
| ■ | Partie 5 : bon à savoir..... | 39 |
| | Le fonds de dotation « L'esprit colibri »..... | 39 |

■ Le mot d'accueil de la direction générale et des présidences de CME

Bonjour à toutes et à tous,

Nous vous souhaitons, au nom de l'ensemble des agents des trois centres hospitaliers, la bienvenue au sein de notre direction commune.

Que vous soyez interne ou praticien, ce livret facilitera votre intégration au sein des équipes et vous permettra de bénéficier des informations essentielles, afin de vous repérer au mieux dans ce nouvel environnement.

Les professionnels exerçant au sein de nos hôpitaux ont tous à cœur de vous accueillir le mieux possible, alors n'hésitez pas à vous rapprocher du personnel de votre service afin de vous aider et d'obtenir les informations qui pourraient vous manquer.

Enfin, nous tenons à vous remercier d'avoir choisi notre direction commune. Nous mesurons la confiance que vous nous accordez et nous nous engageons, à vos côtés, pour améliorer la prise en charge de l'ensemble des patients et le quotidien des équipes hospitalières.

Bonne lecture.

■ Partie 1 : faisons connaissance

La direction commune

Une direction commune s'est mise en place en 2015 entre le CHI de Poissy – Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) et le CH François Quesnay (CHFQ) à Mantes-la-Jolie, étendue en décembre 2018 au CHI de Meulan - Les Mureaux (CHIMM), tous les trois membres du Groupement hospitalier de territoire des Yvelines Nord.

Directrice générale : Diane PETER

Directeur général adjoint : Ronan SANQUER

■ Le Centre hospitalier intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)

Directrice de site : Laura LEFRANC

Avec 1 035 lits et places et 3 005 professionnels (ETP), le Centre hospitalier intercommunal de Poissy – Saint-Germain-en-Laye (CHIPS) est un établissement public de référence dans le soin, l'enseignement et la recherche. Son activité est déployée dans les Yvelines sur deux sites hospitaliers principaux, à Poissy et à Saint-Germain-en-Laye, et sur des sites périphériques.

Il est structuré en 9 pôles d'activités : pôle femme-mère-enfant, pôle psychiatrie, pôle neurologie rééducation, pôle chirurgie-anesthésie-blocs opératoires-réanimation, pôle médecine interne, cardio-vasculaire, pôle oncologie médicale et infectiologie, pôle gériatrie, pôle logistiques médico-techniques et le pôle inter-établissements de médecine d'urgence.

La maternité est de niveau 3.



De gauche à droite : CHIPS – site de Poissy-CHIPS – site de Saint-Germain-en-Laye

■ Le Centre hospitalier François Quesnay (CHFQ)

Directeur de site : Farida BOLF

Avec 579 lits et places et 1 680 professionnels (ETP), le Centre hospitalier de Mantes-la-Jolie est un établissement public de référence dans son bassin de vie.

Situé à la lisière de l'Eure, et au nord des Yvelines, son activité est déployée sur un site hospitalier principal à Mantes-la-Jolie et sur des sites périphériques.

Il est structuré en 8 pôles d'activités : pôle médecine, pôle chirurgie, pôle réanimation, pôle femme enfant, pôle médico-technique, pôle soins médicaux et de réadaptation-gériatrie, pôle psychiatrie et le pôle inter-établissements de médecine d'urgence.

La maternité est de niveau 2B.



■ Le Centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux (CHIMM)

Directeur de site : Sébastien KRAÜTH

Avec 529 lits et places et 1 170 professionnels, l'activité du CHIMM est déployée dans les Yvelines sur deux sites hospitaliers, à Meulan-en-Yvelines et aux Mureaux, et sur des sites périphériques.

Le CHIMM est structuré en 8 pôles d'activités : pôle médecine et spécialités médicales, pôle chirurgie, anesthésie, réanimation, gynécologie-obstétrique (CARGO), pôle activités transversales (PAT), pôle soins médicaux et de réadaptation, pôle psychiatrie, pôle préfigurateur « personnes âgées », pôle gérontologie et le pôle inter-établissements de médecine d'urgence.

La maternité est de niveau 1.



De gauche à droite : CHIMM – site de Bècheville, aux Mureaux
CHIMM – sites Henri IV et Brigitte Gros à Meulan-en-Yvelines

■ Les plateaux techniques

Les activités de soins bénéficient du soutien des plateaux techniques des établissements des Yvelines Nord et des compétences médico-soignantes associées :

- Anesthésie générale, loco-régionale (rachi-anesthésie, péridurale, bloc plexique), locale (péribulbaire, infiltration cutanée), post opératoire ;
- Blocs opératoires pour la chirurgie programmée traditionnelle ou ambulatoire, les interventions urgentes ;
- Examens anatomo et cytopathologiques (liquides, produits de ponction, frottis, biopsies, pièces opératoires), immunohistochimie et immunofluorescence directe, examens extemporanés, examens foetopathologiques, autopsies médico-scientifiques ;
- Imagerie médicale, à visée diagnostique et interventionnelle : échographies, IRM, mammographie, radiologie, scanner, salle de cardiologie interventionnelle, accélérateurs de radiothérapie ... ;
- Laboratoires de biologie médicale (biochimie générale, microbiologie, hématologie, biologie moléculaire) et centres de prélèvement ;
- Pharmacie à usage interne ;
- Plateau technique dédié aux explorations fonctionnelles diagnostiques (cardiovasculaires, respiratoires, du sommeil, neurophysiologiques).

■ Pôles inter-établissements

Dans le cadre de la direction commune, un premier pôle inter-établissements a été créé pour la médecine d'urgence en 2022.

Le groupement hospitalier de territoire des Yvelines Nord (GHTYN) et le projet médical partagé

L'article 107 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, porte la création des groupements hospitaliers de territoire. Les GHT ont pour objectif d'assurer un égal accès à des soins sécurisés et de qualité pour les patients du territoire de chaque groupement, grâce à des stratégies associant tous les acteurs. Le groupement hospitalier du territoire Yvelines Nord (GHT YN) couvre un bassin de population estimé à 780 000 habitants des Yvelines et également une partie des Hauts-de-Seine pour la santé mentale.

Il réunit des établissements du secteur public : trois hôpitaux généralistes, un hôpital spécialisé en santé mentale, 2 EHPAD (établissements

d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) autonomes, 3 EHPAD rattachés aux établissements de santé, un fonds de dotation ainsi qu'un campus de formation aux métiers de la santé de 9 instituts.

Ses activités sont déployées autour de 39 filières de soins sur 6 sites hospitaliers principaux et 12 sites de prise en charge gériatrique et gérontologique. Il couvre 9 secteurs de psychiatrie générale et 4 secteurs infanto-juvéniles à travers un maillage de 53 centres ou hôpitaux de jour médico-psychologiques.

La rédaction du projet médico-soignant partagé (PMSP) entre 2015 et 2017 avait été rendu possible par une mobilisation importante des communautés médicales du CHI de Poissy – Saint-Germain (CHIPS), du CHI de Meulan-les-Mureaux (CHIMM) et du CH François Quesnay de Mantes-la-Jolie (CHFQ) et des médecins coordonnateurs des 2 EHPAD publics autonomes du territoire.

Le travail de mise en œuvre du PMSP du GHT Yvelines Nord nécessite de structurer une méthodologie de projet et de bien définir les parties prenantes.

Depuis 2019, une nouvelle organisation s'est mise en place avec des coordonnateurs administratifs pour fédérer les communautés médicales et paramédicales autour de ce projet et accompagner les équipes afin de proposer des parcours de soins territoriaux en lien avec la médecine de ville.

Les instances

Nos hôpitaux disposent de différentes instances qui permettent l'association de l'ensemble des professionnels à la vie des établissements.

■ Les instances des établissements

Directoire

Le directoire constitue l'instance délibérative où sont prises les décisions les plus importantes pour l'établissement : il approuve le projet médical, prépare le projet d'établissement et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il est composé majoritairement de personnel médical. Il est présidé par le directeur général et le vice-président est le président de la CME.

Il est notamment composé de représentants du personnel médical. Le président de la CSIRMT (commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-technique) en est membre de droit.

Pour plus de détails sur le directoire : article L6143-7-4 et suivants et D6143-35-1 et suivants du code de la santé publique

Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est une instance délibérative. Elle se prononce sur les orientations stratégiques de l'établissement et exerce un contrôle sur la gestion de l'établissement. Il est composé de trois collèges : collectivités territoriales, personnel médical et non médical (dont un membre désigné par la CME) et personnalités qualifiées (dont deux représentants des usagers).

Bien que la loi ne le fixe plus comme une obligation, l'usage veut que cette instance soit présidée par le maire de la commune de rattachement de l'hôpital.

Pour plus de détails sur le conseil de surveillance : article L6143-1 et suivants et R6143-1 et suivants du code de la santé publique

Présidence des conseils de surveillance

CHIPS :

Arnaud PÉRICARD, maire de Saint-Germain-en-Laye, conseiller départemental des Yvelines

CHFQ :

Raphaël COGNET, maire de Mantes-la-Jolie

CHIMM (alternance) :

François GARAY, maire des Mureaux

Cécile ZAMMIT-POPESCU, maire de Meulan-en-Yvelines

Commission médicale d'établissement (CME)

La CME est l'organe consultatif représentant le corps médical (médecins, chirurgiens, odontologistes, pharmaciens, biologistes, sages-femmes). Elle participe à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, des conditions de prise en charge des patients, et du volet médical du projet d'établissement.

Pour plus de détails sur ses missions : article R6144-1 et suivants du code de la santé publique

Les chefs de pôle en sont membres de droit. Les autres membres sont élus selon différents collèges : les responsables des structures internes, services ou

unités fonctionnelles ; les praticiens titulaires de l'établissement ; les personnels temporaires ou non titulaires et les personnels contractuels ou exerçant à titre libéral ; les sages-femmes ; les internes.

La CME élit son président en son sein parmi le personnel titulaire.

Présidence des CME

CHIPS :

Présidente : Docteure Valérie SERAZIN

Vice-président : Docteur Jan HAYON

CHFQ :

Présidente : Docteure Marie-Hélène PIC

Vice-présidentes : Docteure Marie-Josée CORTES et Docteure Béatrice PELLEGRINO

CHIMM :

Président : Docteur Serge LOKO

Vice-président : Docteur Mahdi TIOURI

Pour plus de détails sur sa composition : article R6144-3 et suivants du code de la santé publique

D'autres sous-commissions existent sur des missions précises telles que le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), le comité de liaison en alimentation et en nutrition (CLAN) ou le comité de lutte contre la douleur (CLUD).

Comité social d'établissement (CSE)

Le CSE est une instance consultative représentative du personnel non médical. Il est notamment consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services, les évolutions technologiques et les méthodes de travail, la gestion prévisionnelle des effectifs, les emplois et les compétences, la formation. Il est présidé par le ou la directrice déléguée de site, par délégation de la Directrice générale.

La formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

Il s'agit d'une émanation du CSE, qui assure des missions de prévention, de contrôle et d'étude dans le domaine de la protection de la santé et de la sécurité de l'ensemble des agents de l'établissement.

Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT)

La CSIRMT est une instance consultative qui permet d'associer les acteurs des soins à la conduite générale de la politique de l'établissement. Elle est consultée pour avis sur le projet de soins infirmiers et son organisation générale, la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques, les conditions générales d'accueil et de prise en charge des usagers, la recherche et l'innovation dans le domaine des soins infirmiers, de la rééducation et médicotechniques et de la politique de développement professionnel continu.

Elle est présidée par le ou la coordonnatrice générale des soins.

Pour plus de détails sur la CSIRMT : article R6146-10 et suivants du code de la santé publique

Commission des usagers (CDU)

La CDU est une instance de consultation sur la politique d'accueil et de prise en charge de l'établissement. Elle veille au respect du droit des usagers et facilite leurs démarches. Elle est notamment composée de représentants des usagers.

Pour plus de détails sur la CDU : article L1112-3 et R1112-79 et suivants du code de la santé publique

■ Les instances de la direction commune

Avec de renforcer la coopération et la coordination entre le CHIPS, le CHIMM et le CHFQ, il a été mis en place deux instances au niveau de la direction commune :

- réunions de l'équipe de direction commune ;
- directoire commun.

Ces instances ont les mêmes prérogatives qu'au niveau des établissements mais ont pour objectif de favoriser l'émergence de projets territoriaux.

Les instances du groupement hospitalier de territoire (GHTYN)

Les établissements de la direction commune, le Centre hospitalier Théophile Roussel (CHTR) à Montesson et les deux EHPAD Les Oiseaux à Sartrouville et Richard à Conflans-Sainte-Honorine, font partie du GHT Yvelines Nord. Il a été créé en 2016 avec le CHIPS comme établissement support.

Comité stratégique (Costrat)

Présidé par la direction générale de l'établissement support, il est chargé de se prononcer sur la mise en œuvre de la convention constitutive, du projet médico-soignant partagé ainsi que sur la gestion et la conduite de la mutualisation des fonctions (ex : achats, systèmes d'information, information médicale, formation continue).

Commission médicale de groupement (CMG)

La CMG élabore le projet médical partagé (PMP) et est consultée notamment pour la constitution d'équipes médicales de territoire, la mise en place des pôles inter-établissements ou la politique territoriale d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la pertinence des soins.

Elle est composée des présidents des CME des établissements partis, des chefs de pôle inter-établissements, des coordonnateurs des fédérations médicales inter-hospitalières, du médecin du Département de l'Information médicale (DIM) et des représentants du personnel médical désignés par chaque CME. Elle élit en son sein son président et ses vice-présidents.

Le président de la CMG est le Dr Norbert TIBI.

Pour plus de détail sur la CMG : article D6132-9 et suivants du code de la santé publique.

Commission des usagers de groupement

La commission des usagers du groupement est informée du suivi du projet médical partagé et du projet de soins du groupement hospitalier de territoire. Elle émet des recommandations qui seront soumises au comité stratégique du groupement. Les commissions des usagers des établissements membres du groupement délèguent à la commission des usagers du groupement l'élaboration d'un projet territorial des usagers. Il s'appuie sur les projets locaux des usagers. Ce projet a pour vocation d'exprimer les attentes et propositions des usagers au regard de la politique d'accueil, de la qualité et de la sécurité de la prise en charge et du respect des droits des usagers.

Commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de groupement

La commission soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques du groupement est informée de la mise en œuvre du projet de soins partagé, en articulation avec le projet médical partagé.

Comité territorial des élus locaux

Il est chargé d'évaluer et de contrôler les actions mises en œuvre par le groupement pour garantir l'égalité d'accès à des soins gradués, sécurisés et de qualité sur l'ensemble du territoire du groupement. A ce titre, il peut émettre des propositions et il est informé des suites qui leur sont données.

Conférence territoriale de dialogue social

Composée de représentants des organisations syndicales, la conférence territoriale de dialogue social est informée des projets de mutualisation, concernant notamment la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les conditions de travail et la politique de formation au sein du groupement hospitalier de territoire.

Présentation des directions

Direction générale

- Directrice générale : Diane PETER
- Directeur général adjoint : Ronan SANQUER

Directions de site

- CHI de Poissy – Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)- Laura LEFRANC, directrice de site
- CH François Quesnay (CHFQ) – Farida BOLF, directrice de site
- CHI de Meulan - Les Mureaux (CHIMM) – Sébastien KRAÛTH, directeur de site

Le secrétariat général

Secrétaire générale : Cécile THOLLOT

Il assiste le directeur général de la direction commune dans toutes ses missions en collaboration avec l'adjoint au directeur. Il le représente à chaque fois que nécessaire et est amené à assurer l'intérim de direction en cas d'absence du directeur général et de l'adjoint au directeur.

Il a pour mission de coordonner les projets stratégiques pour les trois établissements ainsi que les partenariats avec les multiples acteurs sur le territoire. Elle assure une veille sur les appels à projets et en coordonne la réponse. Elle a en charge la structuration de la gouvernance de nos établissements avec la mise en place d'une charte de gouvernance DG/PCME/PCMG et l'élaboration du volet gouvernance et management participatif, mais également du projet médico-soignant partagé du projet d'établissement.

Pilotage du Projet médico-soignant partagé (PMSP)

Le pilotage est transversal, il s'appuie sur un trinôme médical, soignant et administratif :

- Le président de la commission médicale de groupement ;
- La présidente de la commission de soins de groupement en qualité de coordonnatrice générale des soins ;
- La responsable du pilotage du projet médico-soignant partagé du groupement hospitalier de territoire des Yvelines Nord (GHT YN).

Des coordonnateurs administratifs ont été désignés par les membres du Comité stratégique du GHT Yvelines Nord (COSTRAT) :

- Volet santé mentale – Caroline JEGOUDEZ ;
- Volet médicoteknique– Jérôme POZZO DI BORGIO ;
- Volets gériatrique et SSR – Caroline SIMONNEAUX ;
- Volet médecine/chirurgie/obstétrique (MCO) - Cécile THOLLOT.

La méthodologie pour travailler les axes du PMSP consiste à repositionner nos parcours de soins dans les parcours de santé du territoire. L'enjeu étant d'améliorer la réponse aux besoins de nos

bassins de population et de faire face aux évolutions de notre environnement : DAC, SAS, CPTS¹.

Les objectifs du travail par parcours de soins sont :

- De décloisonner pour fluidifier les parcours ;
- Favoriser la mise en place de filières de soins graduées ;
- Améliorer la lisibilité des filières et du GHT auprès de nos partenaires ;
- Créer l'identité GHT auprès des patients.

Cette démarche est indispensable pour définir les nouvelles orientations du PMSP. Elle s'inscrit dans les travaux en cours au niveau de la Direction commune sur la reconfiguration des pôles.

Pôle ressources humaines

- Directrice : Gaëlle BREGEON

Direction des affaires médicales et de la recherche clinique

- Directrice : Gaëlle BREGEON
 - Directrice adjointe CHIMM-CHFQ : Agathe BENOIST
- La direction des affaires médicales accompagne l'ensemble des personnels médicaux, tout au long de leur carrière au sein de nos établissements. Elle est l'interlocutrice des personnels médicaux pour toute question relative aux statuts, à la carrière, à la rémunération, au temps de travail et aux modes d'exercice. Elle développe un politique d'attractivité et de fidélisation du personnel médical.

Direction des ressources humaines, formation continue des établissements

- Directrice des ressources humaines : Gaëlle BREGEON
- Directrice adjointe aux ressources humaines : Joséphine DELVAL LESEUR
- Directeur adjoint aux ressources humaines : Faustin CHABAGNO

¹ DAC - Dispositif d'appui à la coordination / SAS – service d'accès aux soins

- La mission de la direction des ressources humaines est le suivi de carrière du personnel non médical et de leurs conditions de travail au sein des établissements de la direction commune. Elle veille, par l'élaboration d'une politique interne et du projet social des établissements, à la qualité de vie au travail de l'ensemble des agents. C'est également cette direction qui s'occupe du plan de formation des agents non-médicaux.

Pôle activités de soins

- Coordinatrice générale des activités de soins : Hadjila LEROUGE
- Directrice des soins CHFQ : Laure LEON
- Directrice des soins CHIMM : Alexandra HAUDIDIER PRESLE
- Directeur des soins CHIPS : Luc-Olivier SAUVÊTRE (par intérim)
- Directeur des soins et de la coordination de la filière chirurgicale et des blocs opératoires : Luc-Olivier SAUVÊTRE

- La mission de la coordination générale des soins est de concevoir le projet de soins, en cohérence avec le projet médico-soignant partagé et les projets d'établissement. Il pilote la mise en œuvre de la politique de soins et doit veiller au respect de la réglementation pour les actes de soins. La direction des soins est également responsable des instituts de formation paramédicale.

Direction de la qualité, gestion des risques, relations avec les usagers

- Directeur : Damien HUGOT

- L'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins fait partie des axes principaux de la politique des établissements. Une politique Qualité et Gestion des risques a été établie sur chacun des sites de la direction commune, de même qu'un programme annuel pour la qualité et la sécurité des soins. L'objectif de cette direction est de travailler de manière pluri-professionnelle pour sécuriser et optimiser le parcours patient et pérenniser la culture de sécurité des soins. La structure organise la gestion des signalements dont les événements indésirables avec l'aide du coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins.

L'adaptation régulière des plans de crise (plan SSE, plan de continuité d'activité, plan panne informatique, ...) vise à garantir la prise en charge des patients par les professionnels des établissements.

- Sur le site de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, la direction de la qualité, de la gestion des risques et de l'expérience patient travaille en étroite collaboration avec la Structure Interne de Gestion des risques, d'hygiène et de qualité (SIGRHYQ), service médical dirigé par le Dr Lawrence. La Direction de la qualité et de la gestion des risques exerce un lien fonctionnel avec la SIGRHYQ.

- L'implication des usagers et de leurs représentants est un axe fort de la politique de l'établissement, dans nos instances et notamment pour la commission des usagers. Cette direction concourt au respect des droits des usagers à partir des valeurs, de principes, des définitions posées et concertées dans le projet d'établissement, le projet médical et le projet de soins.
- Cette direction a pour objectif de placer les patients et les aidants au cœur des pratiques. Il s'agit non seulement de permettre aux usagers de faire valoir leurs droits, mais également d'intégrer les usagers dans des actions concrètes de la politique qualité (Patient traceur, expérience patient, Réunions FEI...).
- En lien avec la démarche qualité, l'expérience patient participe à notre démarche continue d'amélioration de la prise en charge.

Direction des affaires juridiques et des autorisations

- Directrice : Laura LEFRANC
- Responsable du service juridique : Karin TANE

Le champ d'intervention est varié. Le service est chargé d'élaborer les conventions de partenariats et d'accompagner les services pour les dossiers d'autorisations en lien avec l'ARS. Il assure l'élaboration et le suivi du schéma directeur immobilier et de la politique foncière. Le service juridique assure également tout le volet contentieux à l'échelle de la direction commune.

Pour plus d'information : rubrique « Recherche et publications »

Direction de la communication

- Directrice : Hélène VIDALIS
- Chargées de communication : Mariane SAVOURET (CHFQ), Magali MARVILLE (CHIPS)

Les professionnels sont au quotidien les meilleurs ambassadeurs de l'établissement. Différents vecteurs et supports d'information leur sont accessibles à l'échelle de leur service mais également de l'hôpital.

Différents leviers institutionnels sont mobilisés pour affirmer le positionnement des établissements comme des acteurs de référence sur le territoire des Yvelines Nord dans le soin, l'enseignement et la recherche, et pour valoriser leur image employeur, et notamment :

- le portail internet ouvrant sur les espaces de tous les établissements du GHT, pour les usagers, et en particulier les patients, les candidats à nos emplois et les étudiants du Campus (www.ghtyvelinesnord.fr) ;
- un intranet pour les professionnels permettant d'accéder aux différentes applications et ressources (documentaires dont annuaires, logistiques, base de données GED, notes, ...) et de suivre les actualités ;
- des relations presse afin de faire connaître les activités ;
- des événements internes ou ouverts sur l'extérieur ;
- l'animation de comptes sur LinkedIn conjointement avec le pôle RH.

Pôle logistique, hôtellerie, achats, biomédical

Direction de la logistique et des achats

- Directrice adjointe de la logistique : Diana KARROUZ
- Directeur adjoint des achats : Antoine BROTONS

→ La direction est chargée de la politique d'achat mutualisée sur l'ensemble du GHT, tant les achats généraux, médicaux et de maintenance travaux. Elle veille ainsi à l'approvisionnement des

services et au renouvellement des marchés publics dans une logique d'achats durables et responsables.

- La direction est également en charge de la logistique, qui recouvre un éventail large d'actions essentielles au fonctionnement quotidien des établissements : restauration, lingerie, magasin et transport.

Direction de l'équipement biomédical

- Directrice : Diana KARROUZ
- La direction de l'équipement biomédical a pour mission d'assurer un suivi spécifique sur l'ensemble des équipements relevant du biomédical, depuis l'achat jusqu'à leur renouvellement. Une partie de la maintenance de ces équipements est assurée par les services du biomédical.

Direction des opérations et du patrimoine

- Directeur des opérations : vacant
 - Responsable sécurité, maintenance et travaux : Nora NEDIR
- La direction de la sécurité, de la maintenance et des travaux (DSMT) de la direction commune assume les missions nécessaires à la bonne gestion des bâtiments et capacités immobilières des trois hôpitaux. Elle assure ainsi la sécurité des biens et des personnes des trois établissements ainsi que la sécurité incendie des bâtiments. A ce titre, elle veille également au respect du bon usage des locaux en fonction des autorisations délivrées et assure le pilotage des visites de contrôle par les autorités compétentes. La DSMT assure par ailleurs la maintenance des bâtiments et des équipements (autres que biomédicaux) et assure le pilotage de l'ensemble des réparations d'urgence lorsque nécessaire. Enfin, la direction conduit les opérations de travaux et de construction de nouveaux bâtiments. Dotée d'un programme immobilier très conséquent, la direction commune connaît en effet depuis plusieurs années une transformation profonde de son emprise et de son parc immobilier. Cette évolution est destinée à se poursuivre dans les prochaines années.

Direction des affaires financières

- Directeur : Benjamin DUGAY
- Directeur adjoint CHIPS-CHFQ : Marc CHAMPION
- Directrice adjointe CHIMM : Sabrina AUGÉARD

- Le rôle de la direction est tout d'abord de gestion budgétaire, principalement par l'élaboration de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) annuel de chaque établissement ainsi que l'actualisation de son plan global de financement pluriannuel (PGFP) quinquennal de son programme d'investissement. Il suit par ailleurs tout au long de l'année, en coopération étroite avec les directions concernées, l'exécution de cet état prévisionnel. L'ensemble de ces éléments, ainsi que les prévisions de trésorerie de l'établissement, constituent le socle des échanges avec l'agence régionale de santé (ARS) sur la situation financière de l'établissement.
- Le département du contrôle de gestion des établissements de la direction commune élabore et actualise pour sa part l'ensemble des tableaux de bord qui permettent de suivre la dynamique et le profil de l'activité de chaque pôle et service des trois établissements. Des rencontres régulières avec les professionnels des services permettent d'ajuster cette trajectoire d'activité ainsi que de cerner les potentiels projets de développement d'activité soit par la croissance d'activité déjà réalisées au sein de la direction commune, soit par le développement de nouvelles modalités de prise en charge. C'est dans cette perspective que le département du contrôle de gestion réalise des études médico-économiques sur les principaux projets de développement ou de transformation de l'activité, notamment lorsque ces propositions émanent des services de soins des établissements. Ces études ont pour finalité d'évaluer la soutenabilité financière de ces projets et d'estimer au plus précis les coûts prévisionnels qui seraient engendrés et les recettes qui seraient générées. Cette estimation s'intègre dans une analyse globale du projet.
- Ce travail réalisé par le département du contrôle de gestion est réalisé en étroite coopération avec le département d'information

médicale (DIM) de territoire, qui assure notamment l'analyse médicale de l'activité et de la variation de ses caractéristiques. Le DIM analyse notamment l'évolution du poids moyen du cas traité (PMCT) de chaque service qui reflète la lourdeur des soins nécessaires aux patients. L'évolution du PMCT peut révéler un changement du profil des patients accueillis, il peut également être dû à une variation du codage des actes médicaux et actes associés, dont la complétude et la simultanéité sont essentielles à la bonne rémunération des activités réalisées par les professionnels de l'établissement.

- Les services de la performance parcours patient (PPP) assurent quant à eux la gestion administrative du parcours du patient, notamment en matière d'intégration initiale dans le parcours de soin, de suivi et de facturation. Réalisée en étroite coopération avec les services, ces missions sont essentielles pour la bonne prise en charge des patients. Les services PPP sont par ailleurs aux avant-gardes d'un certain nombre d'innovations au sein de l'hôpital, notamment la dématérialisation des parcours administratifs.
- La direction est également responsable de la coordination du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de l'établissement. Les établissements de la direction commune, et tout particulièrement le CHIPS et le CHFQ, mettent actuellement en œuvre un programme immobilier très ambitieux qui a fait évoluer ou va faire évoluer en profondeur les conditions d'exercice des professionnels (cf. infra "Direction de la sécurité, de la maintenance et des travaux"). La direction assure la coordination du plan d'investissement nécessaire pour mener l'ensemble de ces opérations dans les dimensions immobilière, informatique, biomédicale et logistique.

Direction du numérique

- Directeur : Grégoire LEBREUILLY
- Directrice adjointe : Bettina METAYER

- Le rôle de la direction est d'assurer le pilotage général des systèmes d'information utilisés par les professionnels. L'objectif est de garantir son bon fonctionnement mais également de le développer. Le déploiement de nouveaux outils numériques et la convergence des systèmes d'information sont des missions essentielles de la direction.
- Le déploiement d'outils numériques ne peut être efficace sans la mise en place d'une politique de sécurité des systèmes d'information. La mission de la direction est la mise en place de mesures de sécurité comme la politique de mot de passe, et la prévention auprès des professionnels des établissements.

Pour plus d'information : rubrique « Règles de bonne hygiène numérique »

Filière rééducation et personnes âgées (SMR, ex SSR)

- Directrice : Caroline SIMONNEAUX
- Adjointe : Christelle SORET

- Avec une approche transversale aux 3 CH, le rôle de la direction de la filière gériatrique est de promouvoir et de coordonner la politique de prise en charge des personnes âgées en tous points de leurs parcours de santé. Pour cela, elle s'appuie notamment sur une dynamique d'animation de filière à l'échelle du territoire de santé du GHTYN mais aussi à un échelon plus infra, par un travail de partenariat étroit avec les filières de soins gériatriques (filière Poissy-SGL et filière 3M : Mantes - Seine et Mauldre – Val de Seine et Oise). La direction est également un appui auprès des directions de site dans la réponse aux obligations réglementaires et administratives liées à la nature des activités médico-sociales et dans la relation aux usagers (résidents et familles). Elle mène toute action ou tout projet utile pour initier et soutenir l'amélioration de l'efficacité et de la qualité de l'offre de soins et d'hébergement. Elle assure par ailleurs la conduite du projet territorial des activités SMR (ex SSR).

Mécénat

- Jérôme POZZO DI BORGO

- En lien étroit avec le fonds de dotation du GHT « L'esprit colibri », la direction du mécénat a été créée pour appuyer les équipes hospitalières dans leurs initiatives et leurs projets. Elle est votre interlocuteur privilégié pour identifier et concrétiser les financements ou soutiens possibles de vos projets par des partenaires extérieurs aux établissements. Elle a pour objet :
- de prioriser et coordonner les initiatives issues des équipes hospitalières (et non financées directement par les établissements) pour améliorer la prise en charge des patients, les conditions de travail des agents ou le fonctionnement des établissements ;
 - d'apporter un soutien méthodologique aux équipes pour la gestion des dons extérieurs ;
 - de coordonner les financements reçus de nombreux donateurs publics ou privés, en particulier depuis la première vague du Covid ;
 - de rechercher des financeurs pour vos projets, constituer et entretenir un réseau de mécènes publics et privés ;
 - d'articuler les relations institutionnelles et financières entre les établissements et le fonds de dotation « L'esprit colibri ».

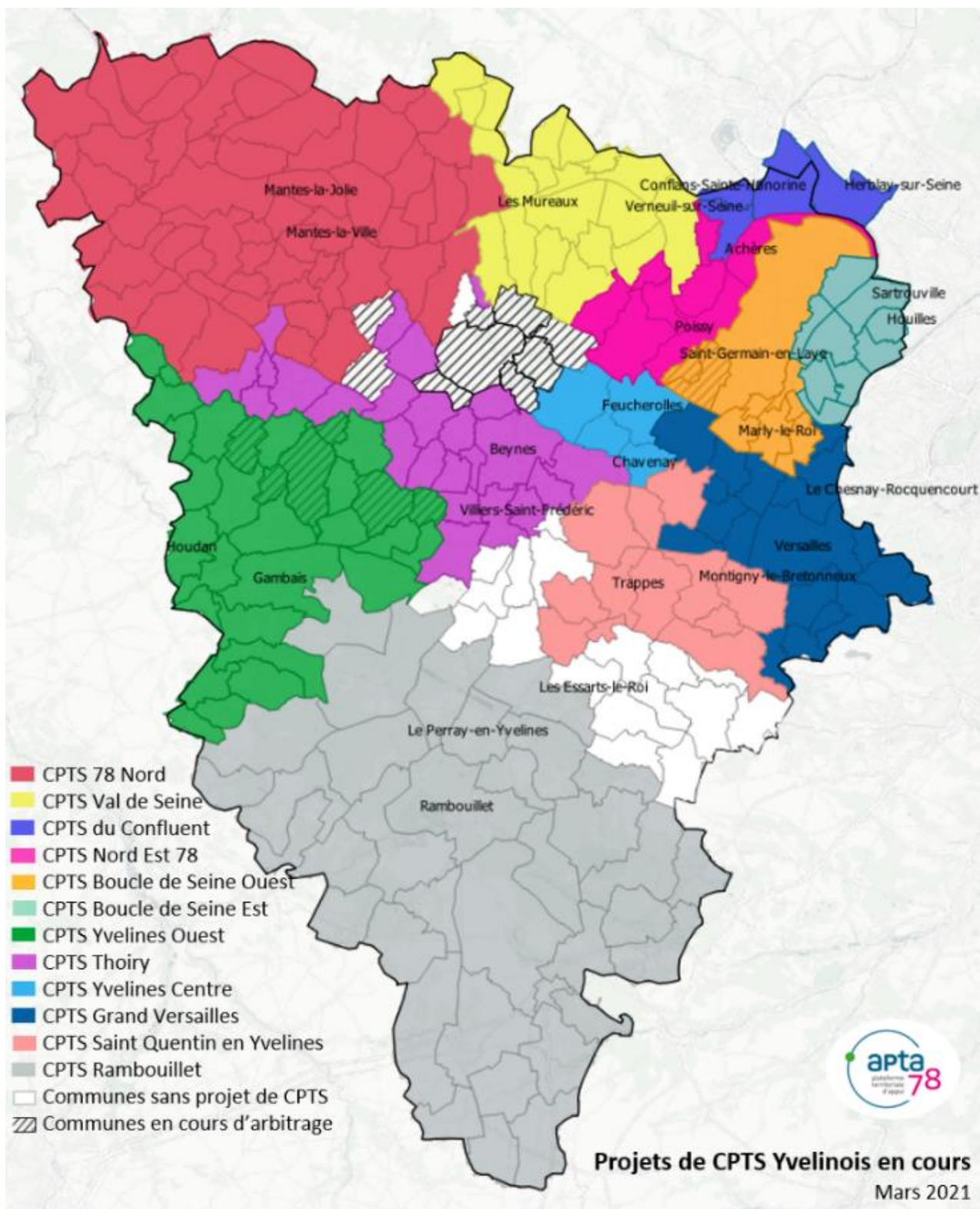
Pour plus d'information : site du Fonds de dotation « L'esprit colibri »

Développement durable

- Diana KARROUZ
 - Damien HUGOT (Comité CHFQ) – Luc-Olivier SAUVÊTRE (Comité CHIPS)
- Les engagements des hôpitaux sont formalisés au sein de la charte d'engagement en faveur du développement durable. Un comité de pilotage par site ou « Copil décisionnel » est présidé par le référent développement durable de chaque site. Pour toute question relative à ce sujet : developpement.durable@ght-yvelines.fr

Cartographie des CPTS

La direction commune a créé des liens forts avec la ville avec pour objectifs le fait de mieux se connaître réciproquement et d'améliorer l'interface entrée/sortie entre la ville et l'hôpital.



La desserte des différents sites



■ Le CHIPS

Le CHI de Poissy-Saint-Germain-en-Laye est accessible par plusieurs axes routiers majeurs :


- Accès par l'autoroute : le CHIPS est accessible par l'autoroute A14, qui relie Nanterre à Orgeval ; par ailleurs, l'autoroute A13 est accessible depuis Poissy
- Accès par les nationales : la nationale N184 permet de rejoindre Saint-Germain-en-Laye, tandis que la nationale N13 longe les deux villes de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye

Les sites de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye sont également desservis par plusieurs lignes de transports en commun, récapitulés dans les tableaux ci-après.

Pour le site de Poissy

| Ligne | Nom de l'arrêt le plus proche | Fréquence en heure de pointe | Fréquence en heure creuse |
|---|-------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Accessibilité en Bus | | | |
| 14 | « Poissy - Champ Gaillard » | 3/jour | |
| 20 | « Poissy - Hôpital » | Aucun | 1 à 2/h |
| 24 | « Poissy - Hôpital » | 6/jour | |
| 50 | « Poissy - Champ Gaillard » | 10' | 20' |
| 51 | « Poissy - Hôpital » | 15' | 30' |
| 52 | « Poissy - Hôpital » | 10' | 25' |
| Express 4 | « Poissy - Marcel Cerdan » | 2/h | 1/h |
| Accessibilité en RER/Transilien | | | |
|  | « Poissy » | 15' | 20' |
|  | « Poissy » | 20' | 30' |

Pour le site de Saint-Germain-en-Laye

| Ligne | Nom de l'arrêt le plus proche | Fréquence en heure de pointe | Fréquence en heure creuse |
|---|--|------------------------------|---------------------------|
| Accessibilité en Bus | | | |
| R3-Sud | « Hôpital Marché » et « Ourches Hôpital » | 20' | 40' |
| R6 | | 7/jour | |
| 14 | « Gare de Maule » | 3/jour | |
| Accessibilité en RER/Transilien | | | |
|  | « Saint-Germain-en-Laye » | 7' | 10' |


■ Le CHIMM

Le CHI de Meulan - Les Mureaux est accessible par plusieurs axes routiers majeurs :

- Accès par l'autoroute : les deux sites peuvent être rejoints par l'autoroute A13 qui traverse le Nord du département ;
- Accès par les nationales : si les villes de Meulan-en-Yvelines et des Mureaux sont traversées par plusieurs routes départementales (notamment la D14, D43 et D190), aucune route nationale ne se situe à proximité.

Les sites Henri IV et de Bècheville sont également desservis par plusieurs lignes de transports en commun, récapitulés dans les tableaux ci-après.


Pour le site Henri IV

| Ligne | Nom de l'arrêt le plus proche | Fréquence en heure de pointe | Fréquence en heure creuse |
|---|--|------------------------------|---------------------------|
| Accessibilité en Bus | | | |
| 3 | « Meulan – Arquebuse » | 1/heure | |
| 87 | | 1/jour | |
| 9 | | 1/jour | |
| 313 | | 1/jour | |
| 32 | | 30' | 1/heure |
| 18 | | 2/jour | |
| 28 | | 2/jour | |
| 312 | | 3/jour | |
| 311 | | 3/jour | |
| 13 | | 30' | |
| 80 | | 30' | |
| Accessibilité en RER/Transilien | | | |
|  | « Les Mureaux » ou « Meulan – Hardricourt » | 20' | 30' |

Pour le site de Bècheville

| Ligne | Nom de l'arrêt le plus proche | Fréquence en heure de pointe | Fréquence en heure creuse |
|---|---|------------------------------|---------------------------|
| Accessibilité en Bus | | | |
| 3 | « Les Mureaux – Centre hospitalier » | 10' | 30' |
| 21 | « Les Mureaux – Porche République » | 2/jour | |
| 34 | | | |
| 312 | « Les Mureaux – Maison des Associations » | 1/heure | 0 |
| 313 | | 1/jour | |
| Accessibilité en RER/Transilien | | | |
|  | « Les Mureaux » | 20' | 30' |

Pour le site Châtelain-Guillet







| Ligne | Nom de l'arrêt le plus proche | Fréquence en heure de pointe | Fréquence en heure creuse |
|---|--|------------------------------|---------------------------|
| Accessibilité en Bus | | | |
| 32 | « Les Annonciades » | 30' | 30' |
| Accessibilité en RER/Transilien | | | |
|  | « Thun le Paradis » ou « Meulan – Hardricourt » | 20' | 30' |

■ Le CHFQ

Le CH François Quesnay est accessible par plusieurs axes routiers majeurs :

- Accès par l'autoroute : le CHFQ peut être rejoint par l'autoroute A13 qui traverse la ville de Mantes-la-Jolie ;
- Accès par les nationales : la N13 et la N183 desservent la ville de Mantes-la-Jolie.

Le CHFQ est également desservi par plusieurs lignes de transports en commun.

| Ligne | Nom de l'arrêt le plus proche | Fréquence en heure de pointe | Fréquence en heure creuse |
|---|-------------------------------|------------------------------|---------------------------|
| Accessibilité en Bus | | | |
|  | « Hôpital François Quesnay » | 30' | 60' |
|  | | 2/jour | |
|  | | 15' | 30' |
|  | | 15' | 30' |
|  | | 20' | 45' |
| Accessibilité en RER/Transilien | | | |
|  | « Mantes-la-Jolie » | 20' | 30' |

■ Partie 2 : réussir son arrivée

Le badge personnel

Lors de votre arrivée au sein de l'établissement, un badge du personnel vous est systématiquement remis. Celui-ci indique votre nom, prénom, poste et service de rattachement. Son port est obligatoire sur votre lieu de travail.

Si vous ne disposez pas d'un tel badge, vous pouvez contacter :

- Pour le CHIPS : Alexandra Marques (alexandra.marques@ght-yvelinesnord.fr) ;
- Pour le CHIMM : Cendrine Milani (cendrine.milani@ght-yvelinesnord.fr) ;
- Pour le CHFQ : Christine Lemarchand (christine.lemarchand@ght-yvelinesnord.fr).

Le badge restauration

Les établissements prévoient une offre de restauration sur chacun de leurs sites, composée d'une cafétéria et/ou d'un self.

Les selfs sont présents sur les sites de Poissy, des Mureaux (Bècheville), de Meulan-en-Yvelines (Henri IV) et à Mantes-la-Jolie (CH François Quesnay).

- Au CHFQ, le paiement du repas se fait directement depuis le badge agent et est déduit de votre paie à la fin du mois.
- Au CHIMM, un badge restauration spécifique est fourni par la régie, avec un paiement du repas également déduit de votre paie.

Régie CHIMM : le badge restauration est à retirer contre remise d'un formulaire délivré par la DAM auprès d'une des régies situées dans les restaurants du personnel (site Henri IV et Bècheville) aux jours et horaires suivants : mardi et jeudi de 12 h à 13 h.

- Au CHIPS, une carte de restauration est fournie par le bureau des affaires médicales et le paiement du repas est déduit de la paie.

Vos identifiants numériques (mails, applications, ...)

CHIPS

Pour les médecins qui arrivent, le bureau des affaires médicales crée un ticket GLPI en précisant les coordonnées du médecin, son affectation, et ses besoins spécifiques.

Si un logiciel spécifique est nécessaire, le cadre du service devra le préciser au travers d'un ticket GLPI.

CHFQ

Toutes demandes de création de compte AD boîte mail et autres comptes applicatifs passent par une demande via un ticket GLPI.

Le ticket est fait par le bureau des affaires médicales dans lequel doit être joint la fiche navette.

Le service informatique se charge ensuite de répondre (via GLPI ou par mail) à la demande en communiquant les différents identifiants et mots de passe provisoires.

CHIMM

Pour les médecins qui arrivent, le bureau des affaires médicales crée un ticket GLPI en précisant les coordonnées du médecin, son affectation, et ses besoins spécifiques.

Si un logiciel spécifique est nécessaire, le secrétariat du service devra le préciser au travers d'un ticket GLPI.

Le Docteur Serge LOKO organise une formation pour Sillage.

Le stationnement

Les trois établissements de la direction commune disposent de parkings, certains prévoyant parfois des restrictions d'accès pour réserver certains espaces à leur personnel. Les localisations et modalités d'accès aux différents parkings sont résumées ci-dessous.

Pour le CHIPS

Sur le site de Poissy, l'accès au parking du personnel (parking A) nécessite un digicode qui vous sera communiqué au PC sécurité.

Sur le site de Saint-Germain-en-Laye, l'accès au parking Indigo se fait par le biais d'un badge qui vous sera fourni par le responsable sécurité (benjamin.bourgeois@ght-yvelinesnord.fr).

Pour le CHIMM, aucun filtrage particulier n'est effectué pour accéder aux espaces de stationnement.

Pour le CHFQ, l'accès au parking se fait directement via votre badge agent. En cas de difficulté, contacter Nicolas DHOOGHE, responsable sécurité du site (nicolas.dhooge@ght-yvelinesnord.fr).

Le linge

Lors de votre arrivée dans l'établissement, votre tenue de soin est préparée puis entretenue par les services de lingerie, en lien avec la blanchisserie inter-hospitalière (BIH). Les agents quittant définitivement l'établissement doivent veiller à restituer leur tenue à la lingerie avant leur départ.

Pour le CHIPS

La lingerie du CHIPS se situe au sous-sol de l'aile B sur le site de Poissy, 10 rue du Champ Gaillard. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 16h. L'équipe est constituée de 7 agents et d'une responsable lingerie.

Le personnel soignant et médical du site de Poissy a, à sa disposition, 3 distributeurs automatiques de vêtements accessibles 24h/24, 7j/7, et situés au sous-sol de l'aile F, à proximité des vestiaires. Le personnel travaillant dans les annexes et sur le site de Saint-Germain-en-Laye disposent de 6 tenues nominatives en moyenne.

En cas de difficulté, les services de lingerie sont joignables par téléphone au 01 39 27 55 08.

Pour le CHIMM

La lingerie du CHIMM est située sur le site de Bècheville, 1 rue Baptiste Marcet aux Mureaux. Le linge est acheminé en interne sur les deux sites, afin d'être mis à disposition dans les vestiaires centraux. L'équipe est constituée de 4 agents à temps plein, dont 2 couturières qui veillent au raccommodage des linges abîmés.

En cas de difficulté, les services de lingerie sont joignables par téléphone au 01 30 91 85 46 ou par mail (lingerie.chimm@ght-yvelinesnord.fr).

Pour le CHFQ

La lingerie du CHFQ se situe au niveau R-2, entre la stérilisation et le magasin central. Tout nouvel arrivant se voit confier, par la direction des affaires médicales, un bon de retrait de trousseau. Ce bon de retrait lui permet de récupérer sa tenue à la lingerie, entre 8 h 30 et 11 h 45.

En cas de difficulté, les services de lingerie sont joignables au 01 34 97 40
43 ou
au 01 34 97 33 77.

■ Partie 3 : vos droits

Vos congés

Les praticiens hospitaliers ont le droit à un décompte de 25 jours de congés annuels et de 19 jours de RTT.

Le droit à la formation

Les praticiens ont également la possibilité de bénéficier de jours de formation médicale continue, selon leur statut, comme détaillé ci-dessous :

| | |
|---|----|
| PH/assistant/universitaire/clinicien temps plein/praticien contractuel | 15 |
| Praticien attaché temps plein | 8 |
| Praticien attaché 0,3 à 0,9 ETP | 6 |
| Praticien attaché moins de 0,3 ETP | 2 |

Par ailleurs, il leur est possible d'être remboursés des frais engagés dans le cadre du développement professionnel continu. Il en est ainsi des frais de congrès et des DU (hors cotisations aux sociétés savantes et abonnement aux revues).

Les demandes de remboursement sont validées en commission. Les modalités de demande de remboursement sont disponibles auprès de la direction des affaires médicales.

Spécificités propres aux internes

Les internes ont droit à un congé annuel de 30 jours ouvrables (dont le samedi) répartis sur les 2 semestres, soit 15 jours pour le semestre. La durée des congés pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

Les gardes de nuit, le samedi après-midi ainsi que les dimanches et jours fériés sont rémunérées selon la réglementation en vigueur. La période de garde du lundi au vendredi s'étend de 18 h 30 à 8 h 30 le lendemain, le samedi de 13 h 30 à 8 h 30 le lendemain et le dimanche de 8 h 30 à 8 h 30 le lendemain. Le samedi matin est comptabilisé dans les obligations de service et ne fait pas l'objet d'une indemnisation.

En cas d'arrêt maladie, vous devez avertir sans délai votre chef de service, transmettre le volet n°3 de votre arrêt de travail à votre gestionnaire des Affaires Médicales et les autres volets à la CPAM.

En cas de grossesse, vous devez informer votre chef de service et transmettre votre déclaration de grossesse à votre gestionnaire des affaires médicales.

En cas d'accident du travail ou trajet, vous devez vous présenter à la direction des affaires médicales sous 48 heures pour établir la déclaration, accompagnée de votre certificat médical initial.

■ Partie 4 : vos services au quotidien

Le DIM et l'activité de codage

Médecin DIM du GHT

- Docteur Jean-Yves TILLIER

→ Le département d'information médicale (DIM) est un service dont l'activité transversale a pour objectif principal le recueil et l'analyse des informations médicales relatives aux patients hospitalisés dans notre établissement de santé.

Ce recueil alimente un programme national dénommé PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information).

Le codage des activités est une obligation pour les praticiens.

Son exhaustivité permet de suivre l'activité de l'établissement et de valoriser la prise en charge des patients et votre travail. Une partie de nos ressources repose sur la tarification à l'activité (T2A) qui est calculée à partir des données d'activité, soit des consultations externes soit des données d'hospitalisation contenues dans le PMSI.

Les équipes du DIM sont là pour vous aider et vous conseiller :

- **CHFQ** : 01 34 97 40 56
- **CHIMM** : 01 30 22 4163
- **CHIPS** : 01 39 27 43 16 ou 01 39 27 58 43

Les intranets sur sites et le portail web www.ghtyvelinesnord.fr

- L'intranet est accessible uniquement depuis le réseau. C'est la porte vers les différentes applications et ressources (documentaires dont annuaires, logistiques, base de données GED, notes, ...) et les actualités.
- Mis en ligne en 2022, le portail rassemble tous les sites du GHT (hôpitaux, campus, fonds de dotation) et propose un moteur de recherche de l'offre de soins par service, pathologie, établissement, médecin.

Réserver une voiture

Les différents intranets permettent aux agents de la direction commune de réserver une voiture au sein d'un pool commun.

Pour cela, il est nécessaire de se rendre sur l'intranet, section « logistique et ressources », et de sélectionner « réserver une voiture ». L'accès à la réservation est conditionné à la création d'un compte de réservation. Celui-ci peut être réalisé en contactant une personne du service logistique de votre établissement.

Une fiche de réservation doit ensuite être remplie, précisant l'identité de l'agent, le véhicule emprunté, le site de destination, et la raison du déplacement. Les clés et papiers du véhicule sont ensuite à retirer auprès du PC sécurité, qui vous fournira également une carte bancaire permettant de couvrir les éventuels frais liés au déplacement professionnel (essence et péage).

Présentation des principales applications de la GED

La GED (gestion électronique documentaire) est accessible à l'ensemble des agents à partir de leur identifiant personnel ou d'un identifiant commun au service.

La GED permet d'avoir accès aux documents internes, aux comptes rendus de réunions, à de la documentation scientifique et aux fiches de données de sécurité.

La GED est accessible via l'intranet ou en cliquant sur l'icône « Blue Medi » (pour le CHIPS), « Blue Kangoo » (pour le CHFQ) ou « ENNOV » (pour le CHIMM) du bureau de votre ordinateur professionnel.

Pour toutes questions, sollicitez les équipes de la GED par tel ou mail :

- **pour le CHIPS** 01 39 27 47 30

julie.dassonville@ght-yvelinesnord.fr

- **pour le CHFQ** 01 34 97 40 02

ichrak.benhadjhassen@ght-yvelinesnord.fr

- **pour le CHIMM** 01 30 22 41 04

severine.boutleux@ght-yvelinesnord.fr

Les numéros essentiels

CHIPS

| | |
|------------------------------|----------------|
| Standard | 01 39 27 40 50 |
| Brancardage | 55 88 |
| Urgences | 51 18 |
| Urgences pédiatriques | 55 91 |
| Laboratoire | 51 29 |
| Imagerie | |
| - Radiologie | 51 26 |
| - Scanner | 51 37 |
| Équipes mobiles | 46 46 |

CHIMM

| | |
|---|----------------|
| Standard | 01 30 91 85 00 |
| Urgence vitale | |
| - Site de Meulan-en-Yvelines | 18 88 |
| - Site de Bècheville (Les Mureaux) | 18 18 |
| - EHPAD Châtelain Guillet | 18 18 |
| Brancardage | 40 87 |
| Urgences | 43 31 |
| Laboratoire | 43 00 / 43 07 |
| Imagerie | |
| - Radiologie | 43 40 |
| - Scanner | 43 50 |
| Équipes mobiles | |
| Équipe mobile multidisciplinaire d'accompagnement et de soins palliatifs (EMMA) | 40 70 |

CHFQ

| | |
|--|----------------|
| Standard | 01 34 97 40 00 |
| Urgence vitale | 33 00 |
| Brancardage | 42 26 |
| Urgences | 43 18 / 30 26 |
| Médecin de garde/Régulateur des urgences | 41 91 |
| Urgences pédiatriques | 40 90 |
| Réanimation | 40 68 |
| Réanimateur de garde | 43 69 |
| Cadre de santé nuit | 42 27 |
| Laboratoire de biologie | 41 18 / 41 20 |
| Technicien de garde | 41 23 |
| Imagerie | 30 51 |
| Équipes mobiles | |
| - Gériatrie | 44 08 |
| - Accompagnement, soins de support et palliatifs | 43 54 |

Recherche et publications

Le département de recherche clinique est là pour vous aider dans vos projets de recherche et de publication, tant pour l'investigation que pour la promotion. L'objectif est de vous aider à la mise en œuvre de procédures liées à la recherche clinique (faisabilité, adéquation des moyens techniques et humains, ...) et à la gestion des données dans les cahiers d'observation, de vérifier le respect des bonnes pratiques. Les investigateurs peuvent ainsi être accompagnés à la création des projets de recherche.

Une convention d'association avec le GHU Paris Saclay prévoit des collaborations en matière de recherche sur la construction de protocoles de recherche, la possibilité de participer en tant que co-investigateur grâce au développement d'un réseau entre les cliniciens, et assure un appui à la recherche clinique.

Le GHT peut être porteur de projet pour :

- les recherches non RIPH, notamment celles visant à la réutilisation des données de santé ;
- les recherches RIPH3, c'est-à-dire les recherches non interventionnelles ou recherches observationnelles.

Les recherches RIPH1, ou recherches interventionnelles, ne pourront pas être promues par le GHT mais les équipes pourront être conseillées et redirigées vers des collaborateurs extérieurs.

Contact :

Julia TRAVAGLI, PhD, ARC/cheffe de projet

julia.gross@ght-yvelinesnord.fr

■ Partie 5 : bon à savoir

Le fonds de dotation « L'esprit colibri »

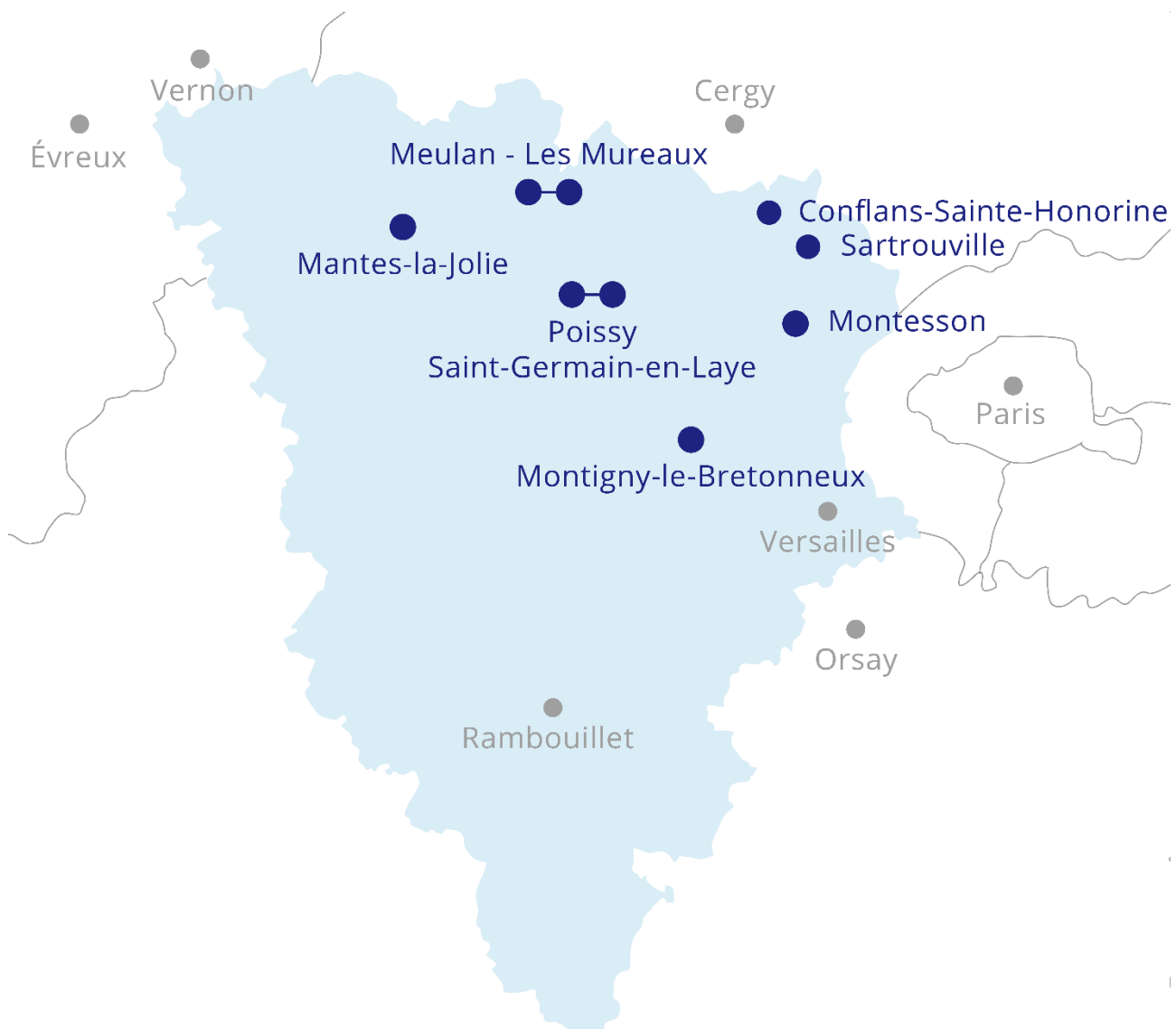
Le fonds de dotation "L'esprit colibri", commun aux 6 établissements du GHT Yvelines Nord, a été créé pour permettre de financer et soutenir la mise en place de projets au service des équipes et des patients. Pensé et organisé à l'échelle de l'ensemble du GHT, il couvre 6 axes qui permettent de financer presque tous les types de projets : innovation technologique et organisationnelle pour améliorer la prise en charge, bien-être et conditions de travail des personnels, promotion de la santé et de la prévention, développement durable, culture, modernisation des établissements.

Les équipes des établissements peuvent librement présenter des projets répondant à ces critères dans le cadre d'appels à projets. Une fois sélectionnés et approuvés par les instances de "L'esprit colibri", les projets sont financés par des dons de mécènes.

Rendez-vous sur le site de "L'esprit colibri" et sur sa page HelloAsso pour en savoir plus et découvrir tous les projets en cours :

<https://www.ghtyvelinesnord.fr/le-fonds-de-dotation/>

Fonds de dotation L'ESPRIT COLIBRI | HelloAsso



Le Groupement hospitalier de territoire (GHT) des Yvelines Nord couvre 40 filières de soins à travers **3 hôpitaux généralistes** et en **direction commune** à Mantes, Meulan-en-Yvelines, Les Mureaux, Poissy et Saint-Germain-en-Laye ; **un hôpital spécialisé en santé mentale** à Montesson ; **5 EHPAD** (établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes) dont 2 sont en direction commune (Sartrouville, Conflans-Sainte-Honorine). Le GHT comprend également le Campus InSanté qui rassemble **9 instituts de formation** aux 3 filières du soin, de la rééducation et médico-technique aux Mureaux, à Poissy et à Montigny-le-Bretonneux. Enfin, le GHTYN a créé en 2021 son **fonds de dotation**, L'esprit colibri.

Rédaction : direction des affaires médicales – Maquette : direction de la communication

Illustrations : Marie LEININGER – Dircom 10/2023 – CHIMM 11 213 - CHFQ DRH-ENG 15 -